

# PREPA GESTION SORBONNE

- COURS PARTICULIERS PARIS -

## OPÉRATIONS COURANTES EXERCICE D'APPLICATION

Comptabiliser au journal de la SAS TITANEPRO, les opérations courantes du mois d'octobre 2012.

### Opérations courantes de la SAS TITANEPRO au mois d'octobre 2012

- Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charge par nature.
- Le taux de TVA applicable sur les opérations de la SAS TITANEPRO est de 20 %.
- Tous les numéros d'identification intracommunautaires ont été échangés entre la SAS et ses partenaires commerciaux.

**Le 1<sup>er</sup> octobre 2012** : pour placer un excédent de trésorerie, la SAS TITANEPRO fait l'acquisition de 10 actions cotées VALEO au prix unitaire de 100 €.

La banque prélève une commission sur achat de 50 € HT. La banque prélève la totalité de la somme le jour même.

**Le 2 octobre 2012** : versement d'un acompte de 1200 € à une société de services et d'ingénierie en informatique, ALLINFO, chargée de développer un SIRH (système d'information des ressources humaines). La société ALLINFO a opté pour la TVA sur les débits.

**Le 5 octobre 2012** : facture n° V0310 adressée à une société italienne d'appareillage médical KINEOLE. Cette vente concerne des implants orthopédiques. Montant total facturé : 9 000 € HT ; remise de 10 % ; emballages consignés : 2 caisses capitonnées à 100 € l'unité. Un acompte de 1 500 € avait été versé le 20 septembre par le client. Règlement du solde à 30 jours fin de mois.

**Le 10 octobre 2012** : facture n° 7124 reçue du fournisseur allemand Deutsche Edelstahl Werke pour un achat de matières premières : 500 barres. Total brut HT : 8 000 € ; remise de 5% ; port forfaitaire HT : 100 €. Règlement à 30 jours fin de mois.

**Le 15 octobre 2012** : réception de la facture n°899 adressée par notre fournisseur suisse Hanskohler AG pour un achat de matières premières : tôles laminées à chaud pour un total brut HT de 5 000 CHF. A cette date le cours du franc suisse est de 1 CHF = 0,8 €. Règlement sous quinzaine.

**Le 17 octobre 2012** : facture n° 1759 reçue de notre transitaire français Stamex chargé du dédouanement et du transport des matières premières achetées à notre fournisseur suisse Hanskohler le 15/10. Détail de la facture : transport 110 € HT ; honoraires : 90 € HT ; droits de douane sur les matières premières : 100 € ; TVA sur les matières : 800 € ;

# PREPA GESTION SORBONNE

- COURS PARTICULIERS PARIS -

TVA sur les droits de douane, le transport et les honoraires : 60 €. Le transitaire a opté pour la TVA sur les débits. Règlement à 30 jours.

**Le 25 octobre 2012** : Réception de la facture de la société ALLINFO (n°2624) : 10 jours de conseil à la rédaction du cahier des charges pour la conception du SIRH. Coût d'une journée : 250 €. Rappel : un acompte a été versé le 2 octobre 2012. Règlement du solde à 30 jours. TVA au taux normal.

**Le 30 octobre 2012** : règlement de la facture au fournisseur suisse Hanskohler par virement. Le cours du jour du franc suisse est de 1 CHF = 0,9 €.

**Le 31 octobre 2012**: avis de crédit n° 61224 de la banque. L'avis indique la perception de dividendes annuels sur les actions VALEO acquises le 1<sup>er</sup> octobre.  
Montant unitaire: 3€